



Projet Educatif Territorial (PEdT) du Créonnais

ISSU D'UN TRAVAIL
COLLECTIF

« Il faut tout un village pour faire grandir l'enfant »

Proverbe Africain

2018/2020

SOMMAIRE

I - Qu'est-ce qu'un projet éducatif de territoire ? (page 3)

II - L'enfant et son environnement (page 6)

III - Les valeurs éducatives défendues (page 8)

IV - La nécessaire prise en compte de l'action de la petite enfance et de la jeunesse (page 9)

V - Pour une amélioration des pratiques (page 11)

VI - Les principes généraux et les objectifs (page 12)

VII - Les objectifs dans le temps (page 14)

VIII - Les fiches-outils (page 15)

IX - Lexique (page 16)

X – Plan mercredi (annexe au PEdT) (page 17)

I - Qu'est-ce qu'un projet éducatif de territoire ?

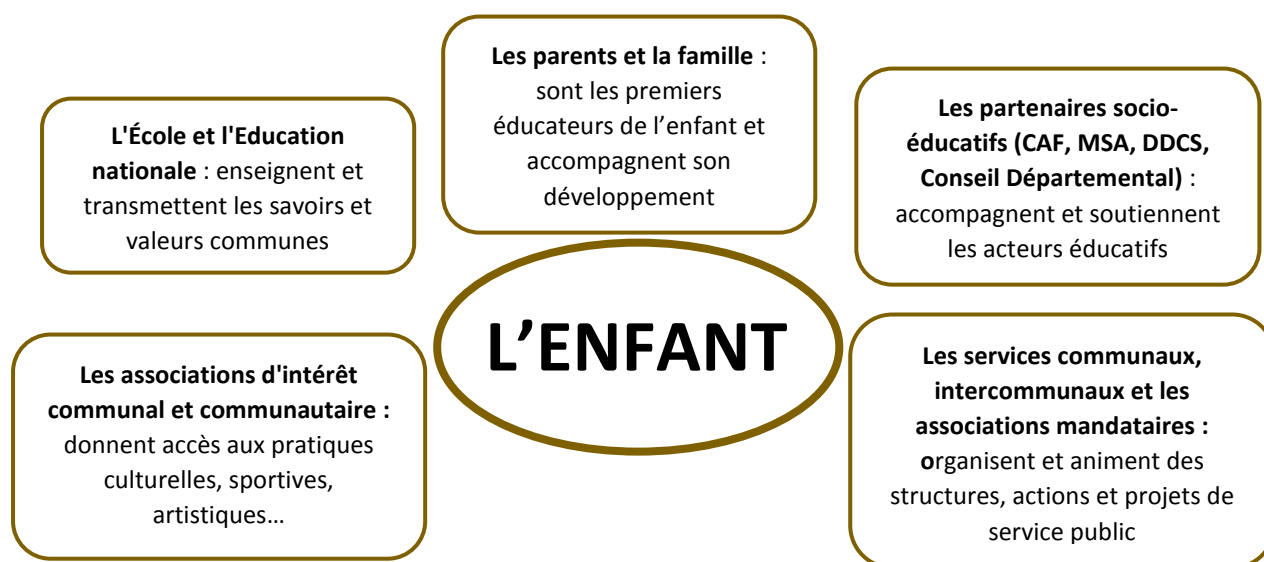
1 - Introduction

Un Projet Educatif de Territoire est le moyen pour lier et animer tous les acteurs éducatifs d'un territoire donné. Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la bonne mise en œuvre des projets et actions et la recherche du meilleur partenariat possible en respectant les rôles et compétences de chacun.

L'éducation est bien « l'ensemble des influences qui s'exercent, volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement. En se conjuguant, elles contribuent au développement de sa personne ».

D'après les travaux de Roger GAL et Gaston MIALARET

2 - L'environnement éducatif de l'enfant



3 - L'activité Enfance sur le Créonnais

581 enfants maternels - 1089 enfants élémentaires

• **Périscolaire** : 4 accueils périscolaires - 7 garderies

6 coordonnateurs périscolaires - 55 agents communaux - 34 intervenants extérieurs

• **ALSH Mercredi** : 4 accueils de loisirs pour un total de 86 places en maternel et 134 places en élémentaire

4 directeurs - 13 animateurs

• **Extrascolaire** : 2 accueils de loisirs pour un total de 48 places en maternel et 96 places en élémentaire

2 directeurs - 8 animateurs

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement en septembre 2018 (mise à jour / voir annexe p 17)

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, ouvre la possibilité aux communes ou EPCI d'organiser une semaine scolaire sur 4 jours. Sur la Communauté de Communes du Créonnais, seules les communes de Créon et de Sadirac resteront sur une semaine scolaire de 4.5 jours. Les autres communes et regroupements pédagogiques ont choisi de revenir à 4 jours (écoles de La Sauve, Baron, RPI St Genès/Madirac/Haux, SIRPEP Capian/Cardan, Villenave de Rions, SIRP Cursan/Loupes).

L'association **Loisirs Jeunes en Créonnais** (LJC) est mandatée par la Communauté de Communes du Créonnais afin d'organiser les modes d'accueil de loisirs sur le Créonnais. A cet effet, elle gère au nom de la collectivité plusieurs structures enfance-jeunesse du territoire, dont les accueils de loisirs du mercredi.

A partir du mercredi 5 septembre 2018, les enfants sont accueillis par l'association LJC sur 4 pôles de loisirs (agrées DDCS) :

- Pôle de Baron (journée complète avec repas) : accueil des enfants de 3 à 12 ans de Baron, Cursan, Loupes, Camiac et Saint-Denis, Haux, Madirac, Saint Genès de Lombaud, La Sauve, Capian et Villenave de Rions
- Pôle Sadirac (1/2 journée) : accueil des enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Sadirac
- Pôle de Créon (1/2 journée) : accueil des enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Créon
- Pôle sportif de Lignan (1/2 journée) : accueil des enfants de 6 à 12 ans scolarisés à Créon et Sadirac, avec navette (autres communes : accueil possible, mais sans navette)


Horaires d'ouverture :

- Pôle de Baron (journée complète avec repas) : 7h30-18h30
- Pôle Sadirac (1/2 journée) : 13h-18h30
- Pôle de Créon (1/2 journée) : 13h-18h30
- Pôle sportif de Lignan (1/2 journée) : 13h-18h30

4 - Construction du Pacte Educatif du Créonnais

La construction de ce projet a pour origine l'évaluation du projet éducatif de territoire 2014-2017.

De novembre 2016 à mai 2017, près de 85 acteurs éducatifs du territoire (élus, enseignants, parents d'élèves, agents communaux et représentants associatif) se sont investis pour bâtir ce document partenarial.

Ils se sont réunis, par le biais de 14 réunions, que ce soit en groupes de travail intercommunaux ou en comités locaux d'évaluation, pour réfléchir collectivement aux questions éducatives essentielles et construire directement certaines parties de ce projet (parties identifiables par ce logo : )

5 - Fonction et intérêt du Pacte Educatif du Créonnais



Les questions éducatives essentielles qui doivent nous importer au sein de chaque projet et action développés, sont les suivantes :

- Comment apprendre à des enfants à vivre en société en respectant l'autre, en apprenant à trouver sa place dans différents groupes ?
- Comment apprendre aux enfants à découvrir et à affirmer leurs talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?
- Comment apprendre à l'enfant à être ouvert, curieux, solidaire, responsable ? Comment le préparons-nous à être un adulte demain ?

Pour répondre à ces questions, il faut que nous soyons capables de :

- Mobiliser les acteurs éducatifs locaux et les citoyens
 - Construire une politique éducative partagée
 - Faire participer des enfants et des jeunes
 - Développer des espaces éducatifs de qualité
 - Former tous les acteurs éducatifs
- Permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale
 - Soutenir les parents dans leurs responsabilités et leur rôle
- Concourir au développement personnel des enfants et des jeunes

Le Projet Éducatif de Territoire est un outil de la politique éducative qui permet de passer du partage des valeurs au changement des pratiques.

Piloté par la CDC du Créonnais, chaque commune ou association peut décliner le PEdT dans le cadre de ses compétences.

II - L'enfant et son environnement

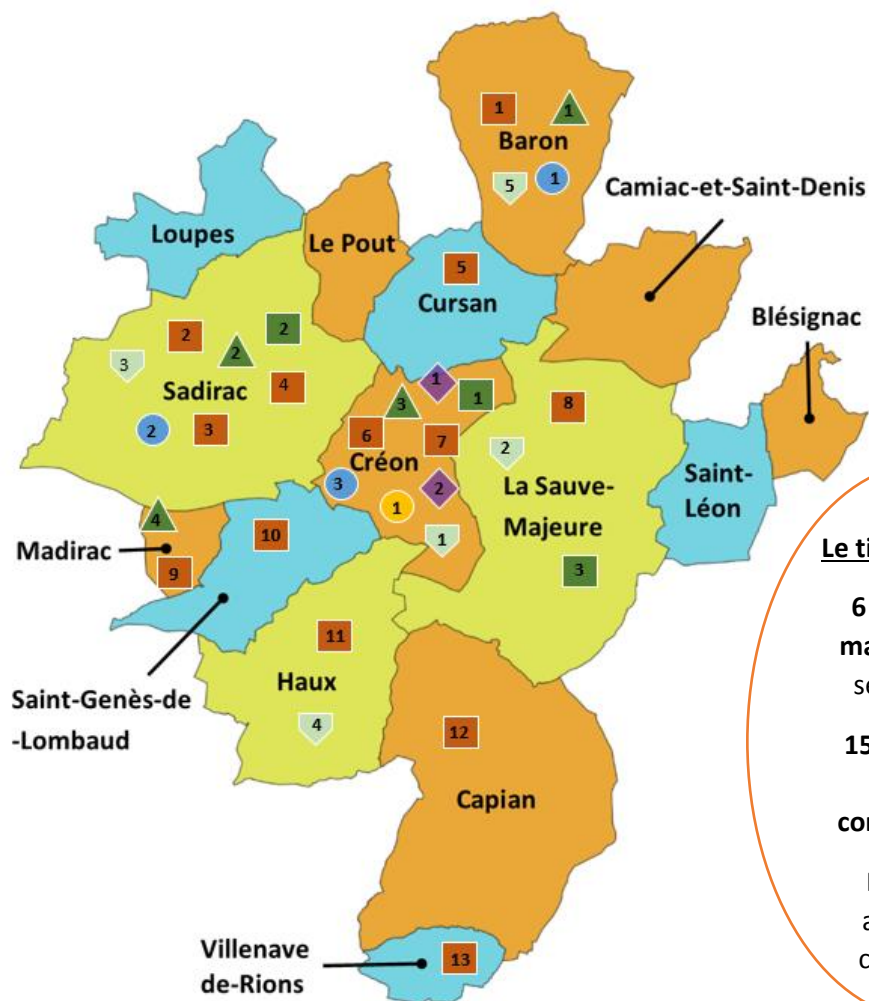
1 - Le territoire

Le territoire du Créonnais, situé dans l'entre-deux-mers, comporte 15 communes et plus de 16 000 habitants. Un territoire riche de par son patrimoine historique, naturel et associatif.

Les structures Petite-Enfance	1 - La Toupie 2 - La Maison de Lise 3 - Pirouette 4 - Trois petits tours	▲
Les structures Enfance	1 - Accueil de loisirs de Baron 2 - Accueil de loisirs de Sadirac 3 - Accueil de loisirs de Créon	●
Les structures Jeunesse	1 - Point Accueil Jeunes de Créon (Espace Citoyen) 2 - Bureau Information Jeunesse (intégré au Centre Socioculturel Intercommunal la Cabane à Projets)	◆
La Ludothèque	1 - Kaléidoscope	●
Les établissements scolaires du primaire	1 - Ecole Primaire de Baron 2 - Ecole Primaire de Sadirac Lorient 3 - Ecole Maternelle de Sadirac Bourg 4 - Ecole Elémentaire de Sadirac Bourg 5 - Ecole Primaire de Cursan-Loupes 6 - Ecole Maternelle de Créon 7 - Ecole Elémentaire de Créon (dont une classe ULIS) 8 - Ecole Primaire de La Sauve 9 - Ecole Elémentaire de Madirac 10 - Ecole Maternelle de St Genès de Lombaud 11 - Ecole Elémentaire de Haux 12 - Ecole Elémentaire de Capian 13 - Ecole Elémentaire de Villenave de Rions 14 - Ecole privée Ste Marie (Créon)	■
Les établissements scolaires du secondaire	1 - Collège de Créon 2 - Lycée de Sadirac (prévu pour 2021) 3 - Maison Familiale Rurale	■
Les bibliothèques	1 - Bibliothèque de Créon 2 - Bibliothèque de La Sauve 3 - Bibliothèque de Sadirac 4 - Bibliothèque de Haux 5 - Bibliothèque de Baron (+ Réseau de lecture publique)	▼

Les structures sociales et médicosociales :

- Centre Médico-psychologique
 - Institut Thérapeutique Educatif et
 - Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
- Mission Locale
 - Centre socioculturel La Cabane à Projets
- Réseau Caritas (Secours catholique)



Le tissu associatif :

- 6 associations mandataires de service public
- 15 associations d'intérêt communautaire
- Plus de 150 associations communales

Le Pacte Educatif du Créonnais doit prendre en compte les composantes essentielles de l'univers éducatif de l'enfant.

2 - Les influences éducatives dans la vie de l'enfant

L'enfant subit 4 types d'influence éducative au cours de son développement :

La famille : le schéma familial, l'organisation domestique, les habitudes et loisirs au sein de la famille.

L'école : l'organisation de l'école, de la classe, les enseignements dispensés, la pédagogie de l'enseignant.

Le temps libre : les différents moyens de mode de garde, les associations sportives, culturelles, artistiques, les moments entre copains/copines.

L'environnement commun à tous : l'urbanisme, les médias, les représentations sociales.

3 - Les besoins généraux de l'enfant

D'après les travaux d'Isabelle Filliozat

L'enfant a des besoins physiologiques :

Il a besoin de manger, de sommeil, qu'on lui promulgue les soins adaptés mais aussi d'activités, de mouvements.

L'enfant a des besoins émotionnels :

Il a besoin d'exprimer ce qu'il intériorise. Il ne faut pas que l'adulte minimise ses émotions mais en permette l'expression.

L'enfant a des besoins d'attachement :

C'est l'un des besoins fondamentaux, l'affection. L'attachement n'est pas une récompense, c'est une nourriture indispensable. L'appartenance au groupe participe aussi à combler le besoin d'attachement.

L'enfant a besoin d'autonomie :

Il a besoin de liberté, d'user de son libre arbitre afin d'avoir le contrôle sur son existence. Il a besoin de se construire en fonction des choix qu'il fait.

L'enfant a des besoins intellectuels :

Il a besoin de faire fonctionner son cerveau, de se développer, de trouver lui-même des réponses aux questions qu'il se pose. L'enfant a aussi besoin de rêveries pour pouvoir penser, élaborer, concevoir et développer son imaginaire.

L'enfant a des besoins spirituels :

L'enfant a besoin de donner du sens à sa vie, de comprendre dans quel monde il évolue.

4 - L'enfant et les valeurs éducatives, ses repères

Les valeurs éducatives représentent les repères de vie des enfants à condition que ces valeurs prennent vie au travers du comportement des adultes et de l'organisation des structures d'accueil.

III - Les valeurs éducatives défendues

Les valeurs du projet éducatif sont ce pour quoi nous nous mobilisons. Ces valeurs nous semblent être les plus essentielles, ce sont nos convictions les plus profondes.

D'où l'importance de les définir pour qu'elles prennent du sens, du relief et surtout pour qu'elles ne soient pas que des mots.



Respect

C'est considérer l'autre comme son égal. Se respecter soi-même et respecter les autres permet d'être respecté.

À la maison, à l'école, à l'accueil de loisirs, nous vivons en groupe. Nous devons tous ensemble faire notre possible pour vivre ensemble sereinement.

Vivre ensemble

Epanouissement

Pour être épanoui, un enfant a besoin de : copains, encouragements, optimisme, imagination, imprévu, communication, autonomie, limites, créativité...

Le partage amène à l'entraide et à la solidarité, à penser au groupe autant qu'à soi-même.

Partage

Egalité

Nous sommes tous différents, c'est notre richesse. Mais qu'importe nos différences, nous sommes tous égaux, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.

IV - La nécessaire prise en compte de l'action de la petite enfance et de la jeunesse

Les intentions éducatives du territoire ne se limitent évidemment pas aux enfants relevant du cycle primaire. La prise en compte du travail des acteurs de la petite enfance et de la jeunesse de la communauté de communes est essentielle. Il existe une continuité entre la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.

Il convient alors de porter une attention particulière aux différents besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et de s'engager à construire une approche globale et transversale des politiques de l'enfance pour garantir le droit à une action éducative de qualité.

A- La petite enfance

1 - La politique petite enfance sur le territoire

L'association La Ribambule est mandatée par la communauté de communes afin de gérer l'accueil des enfants de 3 mois à 4 ans sur le territoire, avec 4 structures d'accueil Petite Enfance :

- « **Trois P'tits Tours** » à Madirac : Multi-accueil de 20 places
- « **La Toupie** » à Baron : Multi-accueil de 12 places
- « **Pirouette** » à Créon : Multi-accueil de 30 places.
- « **La maison de Lise** » à Lorient-Sadirac : Multi-accueil de 20 places

A ces structures, s'ajoutent un lieu d'information pour les parents (Offre d'Accueil Petite Enfance) et un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM).

2 - Les objectifs poursuivis

L'association a inscrit, au sein de projet social et éducatif, les objectifs suivants :

- Accueillir l'enfant et sa famille
- Gérer et faire vivre les différents lieux d'accueil
- Favoriser l'éveil, le bien-être et l'épanouissement des enfants
- Accompagner la famille par le biais du service Offre d'Accueil Petite Enfance et du Relais Assistante Maternelles
- Permettre la participation active des familles

3 - Les actions et projets mis en place

Les projets et actions sont portés par l'association mais aussi par les différentes structures déployées sur le territoire :

- Actions parentalité
- Temps de rencontres entre parents
- Spectacle
- Moments d'animation le week-end
- Passerelles avec les écoles maternelles
- Formation des professionnels et analyse des pratiques
- Partenariat avec La Cabane à Projets, MDSI et la Ludothèque
- Journées sortie/découverte
- Propositions d'ateliers (cuisine, loisirs créatifs, etc.)

B- La Jeunesse

1 - La politique jeunesse sur le territoire

Au-delà des associations locales accueillant des jeunes tout au long de l'année, le volet Jeunesse est porté par deux associations mandataires de service public, chacune investie d'une mission particulière :

- **Loisirs Jeunes en Créonnais**, chargée de la gestion des loisirs éducatifs
- **La Cabane à Projets**, Centre Socioculturel Intercommunal chargé de la gestion du Bureau Information Jeunesse

Les deux structures fonctionnent de manière autonome mais ont des missions complémentaires. Elles ont aussi des projets en commun comme les interventions au collège ou les festivités jeunes.

2 - Les objectifs poursuivis

Les deux associations travaillent sur les objectifs suivants :

Objectifs communs aux deux associations :

- Accueillir les jeunes du territoire
- Accompagner les jeunes dans leurs projets de loisirs
- Informer et prévenir les jeunes des conduites à risques
- Faciliter, reconnaître et valoriser les projets des jeunes

Objectifs propres à La Cabane à Projets

- Accompagner les jeunes dans l'emploi et la formation
 - S'inscrire dans le partenariat socio-éducatif local
 - Développer l'engagement citoyen

Objectifs propres à Loisirs Jeunes en Créonnais

- Proposer un cadre d'accueil motivant et sécurisant pour les participants
- Proposer des activités ludiques de découverte
- Proposer des échanges inter territoires

3 - Les actions et projets mis en place

Prenant en compte un large public (11-30 ans), la politique jeunesse sur le territoire est riche, diversifiée et adaptée aux besoins des jeunes :

- Soirée « Fiest'Ados »
- Soirée « Drop The Bass »
- Interventions au Collège (discriminations/conduites addictives)
- Mise en place d'activités de loisirs
- Espace Métier Aquitaine
- Soirées citoyennes (Débats)
- Opération Booste ton été
- Réseau Babysitting et Aide aux devoirs
- Mise en place d'une formation BAFA
- Dispositif Sac'Ados
- Vestiaire solidaire
- Organisation de séjours
- Accompagnement des jeunes dans la création d'ATEC/ATAC/Juniors Association

La prise en compte de l'action Petite Enfance et de l'action Jeunesse permet de s'inscrire dans une réelle continuité éducative et donner du sens à l'action globale sur le territoire

V - Pour une amélioration des pratiques

Tout au long de l'évaluation et de la réécriture de ce Pacte Éducatif du Créonnais, les différents échanges avec les acteurs du territoire nous ont amenés à affirmer les principes suivants :



1. Le périscolaire est du temps libre.

Même si celui-ci reste un temps contraint représentant un mode de garde pour les parents et donc imposé aux enfants, il doit être considéré comme du temps libre et donc adapté aux besoins de l'enfant. Ce temps libre n'est pas non plus une liberté totale, il doit avoir un cadre.

2. Les « TAP » sont avant tout du périscolaire.

Ces trois heures ont été rajoutées dans la semaine afin de mieux répartir les temps d'enseignement mais elles représentent du temps périscolaire à part entière. Tous les temps périscolaires sont donc à prendre en compte afin d'harmoniser la journée de l'enfant.

3. L'enfant qui ne fait rien fait déjà quelque chose.

Les enfants souhaitent parfois ne pas participer à une activité encadrée à la sortie des classes pour se reposer, se retrouver entre copains/copines ou encore ne rien faire. Ce temps est parfois nécessaire pour assimiler les apports cognitifs de la journée.

4. Au niveau éducatif, il est bon de perdre du temps pour en gagner.

Il est important de ne pas se décourager lorsqu'un nouveau projet apparaît comme complexe ou demande beaucoup de temps. Si la finalité est considérée comme importante, il faut se donner les moyens de ses ambitions, notamment du temps.

5. Il ne faut pas s'obstiner sur la discipline, mais sur la motivation des enfants.

Il est difficile de s'imaginer faire vivre un temps d'activité intéressant aux enfants si la moitié de la séance est consacrée à faire la discipline. Il faut donner du carburant pour que l'enfant se discipline lui-même et ce carburant, c'est la motivation.

6. Ce n'est pas parce qu'on donne le choix à l'enfant qu'il décide de tout.

Donner le choix à l'enfant ne revient pas à lui donner un catalogue et qu'il fasse sa liste. C'est un véritable travail d'accompagnement à l'autonomie. Ce travail n'est pas facile et demande une phase d'appropriation pour les enfants et pour les adultes et donc du temps.

Ces questions peuvent servir de supports à la construction des projets pédagogiques des différentes structures

VI - Les principes généraux et les objectifs

Les principes généraux :



Le Partenariat	L'Organisation	L'Accueil et les Activités
Construire et partager des ambitions communes	Garantir une utilisation optimale des ressources du territoire	Adapter les projets d'accueil et d'activités aux besoins des enfants

Les objectifs déclinés ci-dessous ont été rédigés afin d'être facilement évaluables. Ils sont simples, mesurés, ambitieux, réalisables et temporalisés.

Les objectifs transversaux :

<u>Objectifs transversaux</u>
Garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les temps et pour toutes les tranches d'âge
Organiser la journée de l'enfant en fonction de ses besoins et du rôle de tous les acteurs éducatifs
Mettre en place des conseils d'enfants
Intégrer la petite enfance et la jeunesse au sein d'un projet éducatif élargi
Permettre aux porteurs de handicap d'avoir accès aux accueils et aux activités
Créer les conditions pour que tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent ensemble
Permettre aux parents de s'investir (au niveau des activités, de la communication et de l'accompagnement) et de partager leurs connaissances et expériences
Organiser une fois par an des manifestations autour de l'éducation sur le territoire

Les objectifs spécifiques :

<u>Objectifs spécifiques liés au partenariat</u>
Construire et partager des ambitions communes
Faire se rencontrer les équipes (enseignants et animateurs) lors de la réunion de pré-rentrée
Organiser des temps d'échange au sein de l'école (comité de suivi, conseil d'école) deux ou trois fois par an
Identifier les projets et actions qui peuvent être menés conjointement par les enseignants et les animateurs
Créer des outils de communication pour améliorer le partenariat

Les objectifs spécifiques (suite) :

<u>Objectifs spécifiques liés à l'organisation</u>
Garantir une utilisation optimale des ressources du territoire
Confier au service enfance-jeunesse de la communauté de communes la gestion du planning intercommunal des activités pédagogiques afin d'assurer une équité territoriale
Faire de la pause méridienne un temps éducatif à part entière
Organiser un plan de formation pour tous : formation professionnelle
Organiser un plan de formation pour tous : échanges de pratiques
Organiser un plan de formation pour tous : formation permanente
Créer une plaquette de communication pour améliorer la lisibilité de l'organisation des accueils de loisirs des mercredis après-midi
Définir les rôles et missions de chacun pour une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence

<u>Objectifs spécifiques liés à l'accueil et aux activités</u>
Adapter les projets d'accueil et d'activités aux besoins des enfants
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse ne rien faire
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse faire des choix
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse proposer et organiser des activités
Mettre en place des activités ludiques de découverte
Mettre en place des activités citoyennes et de prévention
Proposer des échanges inter-territoires
Mettre en place des organisations spécifiques aux maternels (temps/espace/activités)
Amener les structures à construire en équipe un projet pédagogique fondé sur le projet éducatif
Permettre à tous les enfants de profiter des richesses du territoire

« Le secret de l'action, c'est de commencer. »

Alain (journaliste, essayiste et philosophe Français, 1868-1952)

VII - Les engagements dans le temps

Les différents objectifs de ce projet doivent s'inscrire dans le temps en rapport avec leur priorité et leur faisabilité.



<u>Objectifs transversaux</u>				
	2017	2018	2019	2020
Garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les temps et pour toutes les tranches d'âge	X	X		
Organiser la journée de l'enfant en fonction de ses besoins et du rôle de tous les acteurs éducatifs	X	X		
Mettre en place des conseils d'enfants			X	X
Intégrer la petite enfance et la jeunesse au sein d'un projet éducatif élargi		X	X	
Permettre aux porteurs de handicap d'avoir accès aux accueils et aux activités		X	X	
Créer les conditions pour que tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent ensemble	X	X		
Permettre aux parents de s'investir (au niveau des activités, de la communication et de l'accompagnement) et de partager leurs connaissances et expériences			X	X
Organiser une fois par an une grande manifestation autour de l'éducation sur le territoire		X	X	
<u>Objectifs opérationnels liés au partenariat</u>				
Faire se rencontrer les équipes (enseignants et animateurs) lors de la réunion de pré-rentrée	X	X		
Organiser des temps d'échange au sein de l'école (comité de suivi, conseil d'école) deux ou trois fois par an	X	X		
Identifier les projets et/ou actions qui peuvent être menés conjointement par les enseignants et les animateurs	X	X		
Créer des outils de communication pour améliorer le partenariat		X	X	
<u>Objectifs opérationnels liés à l'organisation</u>				
Confier au service enfance-jeunesse de la communauté de communes la gestion du planning intercommunal des activités pédagogiques afin d'assurer une équité territoriale	X	X		
Faire de la pause méridienne un temps éducatif à part entière		X	X	
Organiser un plan de formation pour tous : formation professionnelle		X	X	
Organiser un plan de formation pour tous : échanges de pratiques	X	X		
Organiser un plan de formation pour tous : formation permanente		X	X	
Créer une plaquette de communication pour améliorer la lisibilité de l'organisation des accueils de loisirs des mercredis après-midi	X	X		
Définir les rôles et missions de chacun pour une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence	X	X		
<u>Objectifs opérationnels liés à l'accueil et aux activités</u>				
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse ne rien faire	X	X		
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse faire des choix	X	X		
Mettre l'enfant au cœur du projet : qu'il puisse proposer et organiser des activités	X	X		
Mettre en place des activités ludiques de découverte	X	X		
Mettre en place des activités citoyennes et de prévention	X	X		
Proposer des échanges inter-territoires			X	X
Mettre en place des organisations spécifiques aux maternels (temps/espace/activités)	X	X		
Amener les structures à construire en équipe un projet pédagogique fondé sur le projet éducatif		X	X	
Permettre à tous les enfants de profiter des richesses du territoire		X	X	

VIII - Les fiches-outil

Afin de se donner les moyens de nos ambitions, les acteurs éducatifs réunis lors des différentes phases de l'évaluation du projet éducatif 2014-2017 ont travaillé sur des fiches-outils donnant les moyens pratiques de poursuivre les objectifs.

Les fiches-outils liées aux objectifs généraux :

Fiche outil : Les assises de l'éducation
Fiche outil : La fête intercommunale de l'éducation
Fiche outil : La charte des besoins de l'enfant
Fiche outil : Les conseils d'enfants
Fiche outil : L'accueil des enfants porteurs de handicap
Fiche outil : La place de la famille
Fiche outil : Convention utilisation locaux



Les fiches-outils liées aux objectifs spécifiques au partenariat :

Fiche outil : Réunion de pré-rentree
Fiche outil : Rencontres pluriannuelles de suivi du Pacte Educatif du Créonnais
Fiche outil : Les projets communs

Les fiches-outils liées aux objectifs spécifiques à l'organisation :

Fiche outil : Planning intercommunal
Fiche outil : La pause méridienne, un temps essentiel
Fiche outil : Formation professionnelle
Fiche outil : Echanges de pratiques
Fiche outil : Plan de formation permanente
Fiche outil : Création plaquette de communication

Les fiches-outils liées aux objectifs spécifiques à l'accueil et à l'activité :

Fiche outil : Organisation adaptative des temps d'activités
Fiche outil : Permettre la participation de l'enfant
Fiche outil : Amener les enfants à proposer et organiser des activités
Fiche outil : La mise en place d'activité
Fiche outil : Mettre en place des activités citoyennes et de prévention
Fiche outil : Le périscolaire maternel
Fiche outil : Travail collectif de conception du projet pédagogique
Fiche outil : Découvrir son territoire

IX - Lexique

Animation : *Du latin anima : donner le souffle de la vie.* C'est l'action qui permet de donner vie à un groupe, à une idée.

Apports cognitifs : Les apports cognitifs représentent l'acquisition des connaissances.

Association mandataire : C'est lorsque qu'un service social d'intérêt économique général est confié par un territoire à une association.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

Centre socioculturel : C'est une structure d'initiatives portée par des habitants associés, appuyé par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire.

Education : *Du latin ex-ducere : conduire hors de.* C'est aussi l'ensemble des influences qui s'exercent, volontairement ou non sur l'individu et que l'individu exerce sur son environnement.

Elémentaire : Ensemble des élèves du CP au CM2.

Equipe éducative : L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves.

Extrascolaire : Ensemble des temps d'accueil et d'activités organisés lorsqu'il n'y a pas d'école.

Maternel : Ensemble des élèves de la petite section maternelle et à la grande section.

Multi accueil : Structure petite enfance accueillant les enfants de 2 mois et demi à 4 ans que ce soit pour un mode de garde occasionnelle ou régulière.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé : Le P.A.I. est un document qui organise en établissements collectifs (crèche, école, collège, lycée, accueil de loisirs...) la vie quotidienne des enfants atteints de troubles de la santé (pathologies chroniques, allergies, intolérances alimentaires).

Pédagogie : *Du grec paidagogós : Accompanyer, guider l'enfant.* C'est une pratique, une méthode d'éducation, de transmission.

Périscolaire : Ensemble des temps d'accueil et d'activités organisés autour de la journée d'école.

Prévention : Action de prévenir, d'arriver en premier. La prévention est donc le but de prévenir d'un danger avant que ce danger arrive.

Primaire : Ensemble des élèves de la petite section maternelle à CM2.

Projet éducatif : Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il s'agit le plus souvent d'un projet pluriannuel qui vise à favoriser la continuité de l'action.

Projet pédagogique : Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

Schéma familial : C'est la composition et le mode de fonctionnement de la famille.

ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire : Les U.L.I.S. ont pour vocation d'accueillir des élèves en situation de handicap dans des écoles ordinaires afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.



« Plan mercredi »

Annexe au Projet Educatif Intercommunal 2017-2021 (Pacte éducatif du Créonnais)

Durée du projet : 2017-2021 (durée du PEdT du Créonnais)

EPCI porteur du projet : CDC du Créonnais, 39 bd Victor Hugo, 33670 Créon

Association organisatrice de l'ALSH du mercredi : Loisirs Jeunes en Créonnais,
4 rue Régano, 33670 Créon

Responsable du projet : Anne BROCHART, Coordinatrice du Projet éducatif
intercommunal

39 bd Victor Hugo, 33670 Créon / periscolaire@cc-creonnais.fr / 05 57 34 57 06

1/ Organisation des mercredis sur la CDC du Créonnais (période scolaire)

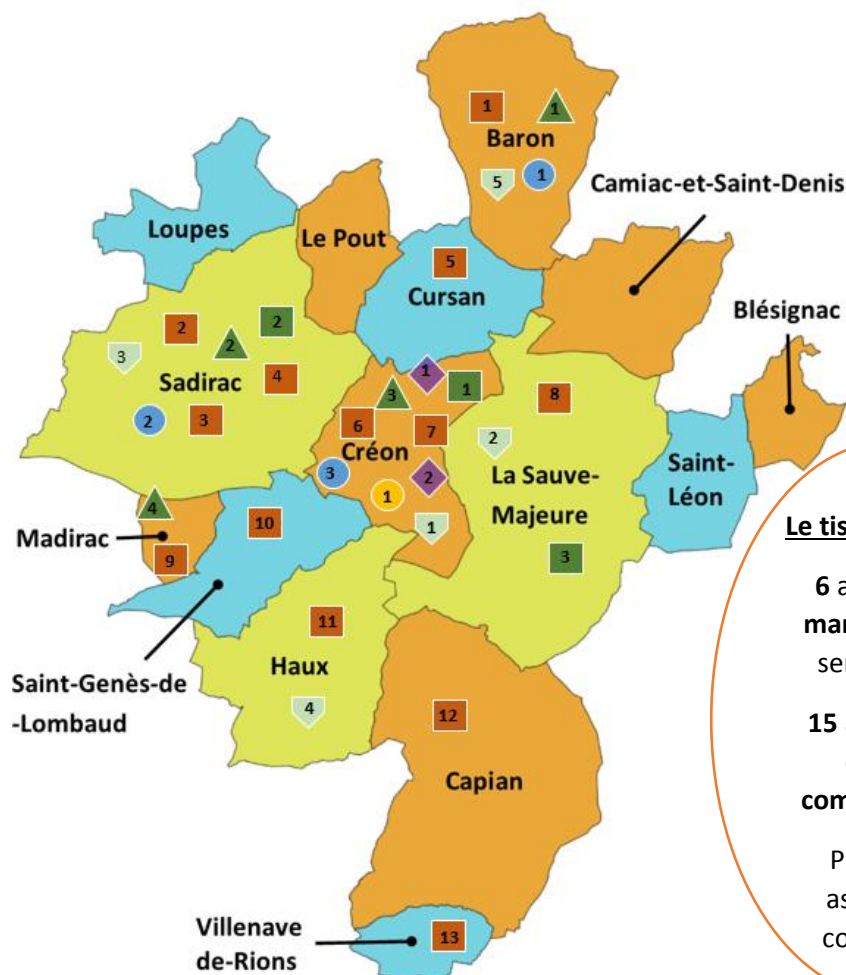
a- Le territoire

Le territoire du Créonnais, situé dans l'entre-deux-mers, comporte 15 communes et plus de 16 000 habitants. Un territoire riche de par son patrimoine historique, naturel et associatif.

Les structures Petite-Enfance	1 - La Toupie 2 - La Maison de Lise 3 - Pirouette 4 - Trois petits tours	▲
Les structures Enfance	1 - Accueil de loisirs de Baron 2 - Accueil de loisirs de Sadirac 3 - Accueil de loisirs de Créon	●
Les structures Jeunesse	1 - Point Accueil Jeunes de Créon (Espace Citoyen) 2 - Bureau Information Jeunesse (intégré au Centre Socioculturel Intercommunal la Cabane à Projets)	◆
La Ludothèque	1 - Kaléidoscope	●
Les établissements scolaires du primaire	1 - Ecole Primaire de Baron 2 - Ecole Primaire de Sadirac Lorient 3 - Ecole Maternelle de Sadirac Bourg 4 - Ecole Elémentaire de Sadirac Bourg 5 - Ecole Primaire de Cursan-Loupes 6 - Ecole Maternelle de Créon 7 - Ecole Elémentaire de Créon (dont une classe ULIS) 8 - Ecole Primaire de La Sauve 9 - Ecole Elémentaire de Madirac 10 - Ecole Maternelle de St Genès de Lombaud 11 - Ecole Elémentaire de Haux 12 - Ecole Elémentaire de Capian 13 - Ecole Elémentaire de Villenave de Rions 14 - Ecole privée Ste Marie (Créon)	■
Les établissements scolaires du secondaire	1 - Collège de Créon 2 - Lycée de Sadirac (prévu pour 2021) 3 - Maison Familiale Rurale	■
Les bibliothèques	1 - Bibliothèque de Créon 2 - Bibliothèque de La Sauve 3 - Bibliothèque de Sadirac 4 - Bibliothèque de Haux 5 - Bibliothèque de Baron (+ Réseau de lecture publique)	▼

Les structures sociales et médicosociales :

- Centre Médico-psychologique
 - Institut Thérapeutique Educatif et
 - Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
- Mission Locale
 - Centre socioculturel La Cabane à Projets
- Réseau Caritas (Secours catholique)



Le tissu associatif :

- 6 associations mandataires de service public
- 15 associations d'intérêt communautaire
- Plus de 150 associations communales

b) Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

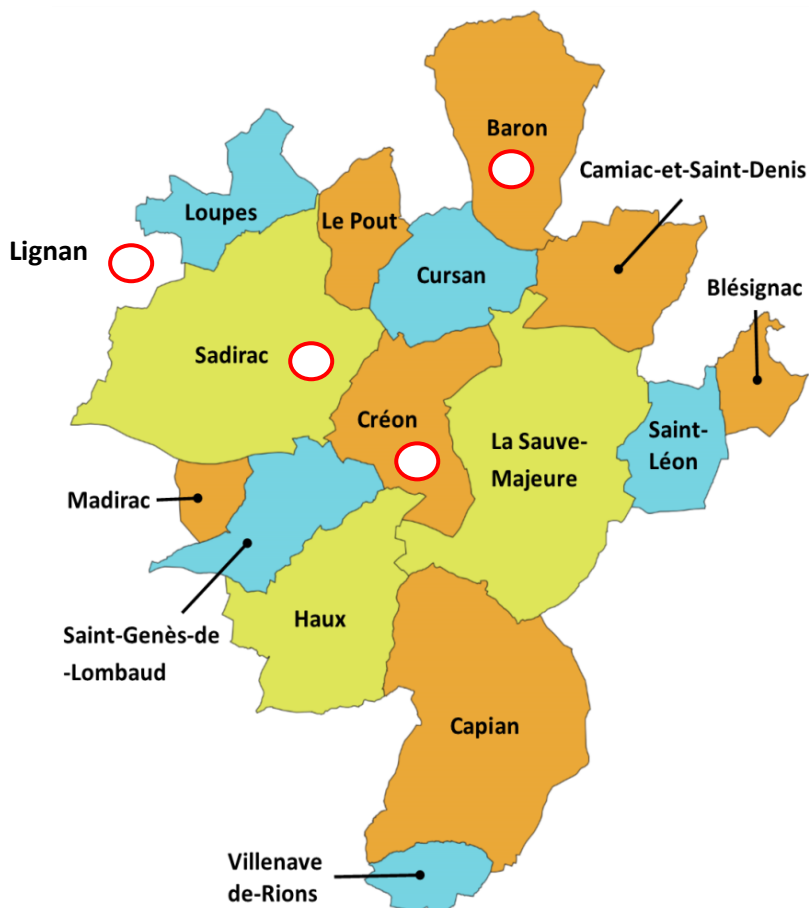
Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, ouvre la possibilité aux communes ou EPCI d'organiser une semaine scolaire sur 4 jours. Sur la Communauté de Communes du Créonnais, seules les communes de Créon et de Sadirac resteront sur une semaine scolaire de 4.5 jours. Les autres communes et regroupements pédagogiques ont choisi de revenir à 4 jours (écoles de La Sauve, Baron, RPI St Genès/Madirac/Haux, SIRPEP Capian/Cardan, Villenave de Rions, SIRP Cursan/Loupes).

L'association **Loisirs Jeunes en Créonnais** (LJC) est mandatée par la Communauté de Communes du Créonnais afin d'organiser les modes d'accueil de loisirs sur le Créonnais. A cet effet, elle gère au nom de la collectivité plusieurs structures enfance-jeunesse du territoire, dont les accueils de loisirs du mercredi.

A partir du mercredi 5 septembre 2018, les enfants ont ainsi la possibilité d'être accueillis par l'association LJC sur 4 pôles de loisirs (agrées DDCS) :

- Pôle de Baron (journée complète avec repas) : accueil des enfants de 3 à 12 ans de Baron, Cursan, Loupes, Camiac et Saint-Denis, Haux, Madirac, Saint Genès de Lombaud, La Sauve, Capian et Villenave de Rions
- Pôle Sadirac (1/2 journée) : accueil des enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Sadirac
- Pôle de Créon (1/2 journée) : accueil des enfants de 3 à 12 ans scolarisés à Créon
- Pôle sportif de Lignan (1/2 journée) : accueil des enfants de 6 à 12 ans scolarisés à Créon et Sadirac, avec navette (autres communes : accueil possible, mais sans navette)

○ Accueils de loisirs 2018-2019



Horaires d'ouverture :

- Pôle de Baron (journée complète avec repas) : 7h30-18h30
- Pôle Sadirac (1/2 journée) : 13h-18h30
- Pôle de Créon (1/2 journée) : 13h-18h30
- Pôle sportif de Lignan (1/2 journée) : 13h-18h30

Effectifs prévisionnels et encadrement :

4 pôles	Enfants	Equipes
Pôle Baron (mercredi complet)	68 (32 maters + 36 elem)	4 + 3
Pôle Créon (1/2 journée)	55	2+2
Pôle Sadirac (1/2 journée)	65	3+3
Pôle sportif Lignan	28	2

Pour conserver une bonne qualité d'accueil, permettre aux équipes d'animation de travailler dans de bonnes conditions et dans l'intérêt des enfants, il a été décidé de **conserver le taux d'encadrement extrascolaire pour l'ALSH Baron**, à savoir 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans à Baron (journée complète). Pour les **ALSH de Créon et Sadirac** (1/2 journée), le taux sera de 1 animateur pour 10 enfants de 3 à 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 à 12 ans.

2/ Pilotage et coordination

a) Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage se réunit au minimum une fois par an, en fonction du calendrier et des travaux en cours. Il est composé comme suit :

- CDC : Présidente, Vice-Président 1, Vice-Président 2, Coordonnateur du PEDT, DGS
- Associations : LJC, Kaléidoscope, Les Mots de Jossy
- Responsables des accueils périscolaires communaux
- Inspecteur de l'éducation nationale / DDCS
- Ecoles + Associations des parents d'élèves de : Baron, Créon maternelle, Créon élémentaire, Cursan, Haux, La Sauve Majeure, Madirac, Sadirac Bourg élémentaire, Sadirac Bourg maternelle, Sadirac Lorient primaire, Saint Genès de Lombaud maternelle, Capian, Villenave de Rions
- Mairies de : Baron, Blésignac, Créon, Cursan, Haux, La Sauve Majeure, Le Pout, Loupes, Madirac, Sadirac, Saint Genès de Lombaud, Saint Léon, Capian / RPI, Camiac et Saint Denis

b) Coordinateur du PEDT

Anne BROCHART, Coordinatrice du Projet Educatif Intercommunal / CDC du Créonnais, 39 bd Victor Hugo, 33670 Créon / periscolaire@cc-creonnais.fr

c) Mise en œuvre déléguée du PEDT + convention

L'association **Loisirs Jeunes en Créonnais** (LJC) est mandatée par la Communauté de Communes du Créonnais afin d'organiser les modes d'accueil de loisirs sur le Créonnais. A cet effet, elle gère au nom de la collectivité plusieurs structures enfance-jeunesse du territoire, dont les accueils de loisirs du mercredi.

Cette délégation de service (SIEG) est encadrée par une **convention pluriannuelle d'objectifs** (2018-2021).

Adresse de l'association: Loisirs Jeunes en Créonnais, 4 rue Régano, 33670 Créon

Président : Sébastien FRESSSE / Direction générale : Eric DARD / Directrice enfance : Delphine DEMANGE. Tel : 05.56.23.35.53

3/ Objectifs éducatifs du plan Mercredi partagés par les partenaires

- Garantir les meilleures conditions d'accueil pour tous les temps et pour toutes les tranches d'âge
- Organiser la journée de l'enfant en fonction de ses besoins et du rôle de tous les acteurs éducatifs
- Faire se rencontrer les équipes (enseignants et animateurs) lors de la réunion de pré-rentrée
- Organiser des temps d'échange au sein de l'école (comité de suivi, conseil d'école) deux ou trois fois par an
- Identifier les projets et actions qui peuvent être menés conjointement par les enseignants et les animateurs
- Définir les rôles et missions de chacun pour une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence
- Organiser la journée de l'enfant en fonction de ses besoins et du rôle de tous les acteurs éducatifs
- Permettre à tous les enfants de profiter des richesses du territoire
- Créer les conditions pour que tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent ensemble
- Permettre aux porteurs de handicap d'avoir accès aux accueils et aux activités

4/ Accueillir tous les enfants, associer les parents

➤ Politique tarifaire :

L'association LJC a mis en place une tarification sous forme de quotient familial pour s'assurer que la participation demandée aux familles tienne compte de leur capacité contributive, de manière à rendre accessibles les accueils de loisirs. Trois objectifs à cette politique tarifaire:

Accessibilité : Pour l'ensemble des familles et plus particulièrement pour les familles à bas revenus, les familles nombreuses, monoparentales...

Mixité sociale : Eviter l'exclusion tarifaire pour les bas et les hauts revenus. Favoriser les espaces de rencontre et de socialisation de tous les enfants du territoire.

Équité : Appliquer le même traitement dans le mode de calcul, sur l'ensemble des structures d'un même territoire, quel que soit le régime d'appartenance des familles, quel que soit le mode de gestion (municipal, intercommunal, associatif).

➤ **Accueil des enfants en situation de handicap :**

Inscrit dans le Projet Educatif Intercommunal 2017-2021 (Pacte éducatif du Créonnais), l'objectif « *Permettre aux porteurs de handicap d'avoir accès aux accueils et aux activités* » sera aussi travaillé avec les partenaires associatifs et communaux, dont Loisirs Jeunes en Créonnais (LJC), sous forme d'ateliers, formations, documents cadres et mise en commun des bonnes pratiques.

L'association LJC souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre de loisirs. Cette démarche de mixité des publics répond à une demande des mineurs et de leurs familles et permet à tous les participants l'apprentissage de la solidarité, dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives. Chaque situation étant particulière, il est important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant.

Les responsables s'engagent à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à leurs équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

➤ **Place des familles :**

La place des parents est inscrite dans le Projet Educatif Intercommunal 2017-2021 (Pacte éducatif du Créonnais), à travers l'objectif « *Permettre aux parents de s'investir (au niveau des activités, de la communication et de l'accompagnement) et de partager leurs connaissances et expériences* ».

De son côté, le projet associatif de LJC accorde une place importante aux adhérents et vise à impliquer les familles dans la vie du centre de loisirs afin d'offrir un cadre aux familles dans lequel elles pourront s'exprimer, partager leurs observations et faire des propositions. Ce travail permet ainsi de tisser une relation de confiance avec les familles.

Pour ce faire, et tout au long de l'année, le secteur enfance de LJC organise avec et pour les parents des temps de rencontre et d'échange autour de repas, cafés, spectacles, fêtes de fin de centre et ateliers enfants-parents.

De plus, des RDV spécifiques sur le lieu des ALSH permettent aux plus petits de se familiariser avec leur nouveau lieu d'accueil et aux familles de poser toutes les questions nécessaires aux responsables et/ou animateurs.

➤ **L'accueil des 3-6 ans :**

Inscrit dans le Projet Educatif Intercommunal 2017-2021 (Pacte éducatif du Créonnais) l'objectif « *Mettre en place des organisations spécifiques aux maternels (temps/espace/activités)* » est au cœur de notre projet.

En effet, quelque-soit son âge, chaque enfant a des rythmes différents au cours de la journée (besoin de se dépenser, de se reposer, de réfléchir, de s'isoler, de dormir...). Il est donc important de tenir compte de ces différentes phases dans la mise en place des journées.

Les activités : l'enfant se voit toujours proposer plusieurs choix d'activités pour répondre au mieux à ses envies. L'équipe d'animation ne force pas l'enfant à participer mais l'incite à essayer. Son rôle est de donner envie. Les animateurs mettront donc un point d'honneur à mettre en place des imaginaires « farfelus » pour le plus grand plaisir des enfants, ainsi que des journées à thème. Les

animateurs adapteront leur programme en fonction des ressentis des enfants, des différents rythmes de la journée.

Siestes et temps calmes : les animateurs mettront en place des espaces adaptés pour le repos de l'enfant. Les enfants qui font la sieste pourront se lever à leur rythme et seront incorporés aux activités suivant leurs envies. Les plus grands profiteront du temps calme pour se ressourcer en écoutant de la musique, des histoires, ou en pratiquant de la relaxation... Puis ils participeront, suivant leurs envies, au temps inter-âges ou joueront en autonomie dans des espaces calmes.

Pause méridienne (élémentaires): après le repas, l'enfant aura la possibilité d'être au calme ou de jouer en autonomie, dans des espaces adaptés et aménagés. Dans un deuxième temps, il pourra participer à des activités inter-âges ou poursuivre son jeu libre.

Les intentions éducatives du territoire ne se limitent évidemment pas aux enfants relevant du cycle primaire. La prise en compte du travail des acteurs de la petite enfance de la communauté de communes est essentielle. Il existe une continuité entre la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la jeunesse.

Il convient alors de porter une attention particulière aux différents besoins sociaux, éducatifs et culturels des enfants et de s'engager à construire une approche globale et transversale des politiques de l'enfance pour garantir le droit à une action éducative de qualité.

A cet effet, des formations spécifiques et des passerelles avec la petite enfance (association La Ribambule, qui gère les multi-accueils) seront travaillées tout au long de la mise en action du Projet Educatif Intercommunal 2017-2021. De plus, celui-ci prévoit dans ses objectifs transversaux d' « Intégrer la petite enfance et la jeunesse au sein d'un projet éducatif élargi » et de « Créer les conditions pour que tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent ensemble ».

5/ Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- « Faire se rencontrer les équipes (enseignants et animateurs) lors de la réunion de pré-rentrée »
- « Organiser des temps d'échange au sein de l'école (comité de suivi, conseil d'école) deux ou trois fois par an »
- « Identifier les projets et actions qui peuvent être menés conjointement par les enseignants et les animateurs »
- « Définir les rôles et missions de chacun pour une meilleure complémentarité et une meilleure cohérence »

(Projet Educatif Intercommunal 2017-2021)

➤ Partage des locaux et du matériel :

La Communauté de Communes du Créonnais, les communes, l'association mandatée pour l'accueil de loisirs du mercredi (LJC) et les enseignants se concertent régulièrement pour réfléchir à une utilisation partagée des locaux et du matériel, la plus satisfaisante pour chacun et la plus adaptée au bien-être des enfants. Les écoles de Sadirac Bourg, Créon et Baron et les infrastructures qui en dépendent sont investies les mercredis par les accueils de loisirs qui remanient les espaces et le mobilier en fonction de leurs besoins. Des chartes de partage et d'utilisation des locaux sont mises en place pour garantir une bonne coopération entre les acteurs éducatifs.

Une fiche outil « *partage des locaux* » (n°6) a d'ailleurs été rédigée à cet effet et intégrée au PEdT.

➤ Concertation des différents acteurs de l'éducation lors de l'élaboration du pacte éducatif :

La période de diagnostic et de concertation des acteurs en vue de la définition des objectifs du Pacte éducatif du Créonnais a permis aux enseignants et animateurs des accueils de loisirs de se rencontrer et de réfléchir ensemble au projet éducatif de territoire. Les objectifs qui en découlent sont donc partagés et réévalués régulièrement.

➤ **Partage et présentations des projets de chacun (équipe enseignante –équipe d’animation)**

Les animateurs, ou directeurs des accueils de loisirs, présenteront en conseil d’école et/ou réunions de pré-rentree leur projet pédagogique et activités phares prévues pour l’année scolaire à venir. Par ailleurs, la Communauté de Communes proposera de présenter le Pacte Educatif du Créonnais en conseil d’école.

➤ **Réalisation des projets éducatifs territoriaux en lien avec tous les acteurs de l’éducation :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte éducatif du Créonnais, les acteurs de l’éducation sont régulièrement conviés à des groupes de travail et conférences, en lien avec les objectifs du pacte.

Une conférence aura lieu le lundi 24 septembre 2018 autour de la question de la continuité éducative. Elle sera menée par une intervenante de la ligue de l’Enseignement et permettra d’aborder les questions de co-éducation, notamment dans le cadre du plan mercredi.

L’un des objectifs du pacte éducatif du Créonnais est aussi de développer des évènements autour de l’enfance permettant la participation des différents acteurs éducatifs du territoire. En 2019, nous développerons le projet intitulé « 10 jours pour voir autrement », visant à limiter l’utilisation des écrans par les enfants sur une durée de 10 jours et à favoriser d’autres activités culturelles et sportives en lien avec la vie locale. Pour ce projet, des liens solides sont déjà établis avec l’Education Nationale (écoles, inspection académique et mission numérique...).

6/ Richesse des territoires et mobilisation des acteurs culturels, sportifs et éducatifs...

« Organiser la journée de l'enfant en fonction de ses besoins et du rôle de tous les acteurs éducatifs »

« Permettre à tous les enfants de profiter des richesses du territoire »

« Créer les conditions pour que tous les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse travaillent ensemble »

(Projet Educatif Intercommunal 2017-2021)

➤ **De nombreux partenariats locaux existants et à développer dans le cadre du plan mercredi :**

-LJC Sport :

Au sein même de l’association responsable de l’accueil de loisirs du mercredi (LJC), se trouve un service d’éducation sportive. Les animateurs sportifs de ce service interviendront dans le cadre de l’accueil de loisirs en particulier à Baron (accueil à la journée) pour proposer des activités le matin, grâce aux nombreux équipements de cet accueil (matériel de baby gym, terrains de tennis, city stade).

-Le réseau des bibliothèques :

LJC organise régulièrement des activités en partenariat avec la bibliothèque de Sadirac (atelier conte), et la bibliothèque de Créon (spectacle). Le partenariat sera donc développé en s'appuyant sur le réseau « Pass' Lecture » rassemblant les différentes bibliothèques du territoire et coordonné par la Communauté de Communes. Ainsi les animateurs pourront organiser régulièrement des sorties en bibliothèques, avoir connaissance des différentes animations proposées par celle-ci et avoir accès aux ouvrages.

-Le Cinéma associatif Max Linder de Créon :

LJC propose des sorties cinéma aux enfants. Ces sorties pourront être accrues dans le cadre du plan mercredi.

-Kaléidoscope, la ludothèque du Créonnais :

Le partenariat existant entre LJC et Kaléidoscope est déjà fort. Il s'agit des deux associations mandatées par la communauté de communes ciblant le public des 3-12 ans. Dans le cadre du plan mercredi, des interventions régulières de ludothécaire au sein de l'accueil de loisirs sont organisées les mercredis matin à Baron. Un animateur de kaléidoscope sera mis à disposition sur un des accueils de loisirs du mercredi.

-Association les « Mots de Jossy » :

En lien avec cette association, LJC propose aux enfants de l'accueil de loisirs des ateliers artistiques avec des enfants autistes membres de cette association.

Par ailleurs, des ateliers de poésie sont organisés les mercredis au sein des accueils de loisirs durant le printemps des poètes par cette association.

-La ferme Kikiwi de la Sauve :

Cette ferme pédagogique propose des ateliers de médiation animale et se déplace avec ses animaux au sein même des structures. Ayant eu l'habitude d'intervenir durant les TAP, cette structure proposera des ateliers de qualité aux enfants des accueils de loisirs du mercredi.

-La recyclerie de Salleboeuf :

Cette recyclerie propose des ateliers créatifs de recyclage afin de sensibiliser les enfants à la question environnementale.

➤ Découvertes des richesses du territoire (infrastructures, espaces verts) :

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, les animateurs proposeront très régulièrement des sorties (le plus souvent pédestres) permettant de découvrir et valoriser les atouts du territoire.

Sur la commune de Baron :

Pour les activités sportives, les différents groupes ont à leur disposition : une salle de motricité, un terrain de tennis, cour de l'école, une aire de jeux aménagée, de grands espaces verts (prairie) et la salle des fêtes.

Sur la commune de Sadirac :

Pour les activités sportives, les différents groupes ont à leur disposition : un Dojo et des terrains de foot, de basket et de Hand-ball. A ceci s'ajoute un grand espace boisé permettant des grands jeux nature, des grandes balades voir des observations de la faune et de la flore. Un hangar est mis à

disposition par la mairie pour le stockage du matériel sportif et éducatif. Prochainement une salle omnisport ouvrira aussi à Sadirac, avec des créneaux réservés à LJC.

Sur la commune de Créon :

Pour les activités sportives, les différents groupes ont à leur disposition : une salle de motricité et la cour de l'école. A quelques minutes à pied, les enfants ont accès à une forêt et un skate parc.

Par ailleurs, des sorties seront organisées aussi au sein ou aux alentours de la communauté de communes, avec un déplacement en bus de manière ponctuelle. (Par exemple : Sortie au parc d'accrobranche de Saint-Gènes de Lombaard, ou sortie à Cap Science à Bordeaux).

➤ **Projets d'année multi partenariaux :**

-« Faites la soupe ! » : un projet intergénérationnel, mené conjointement entre le Centre de Loisirs, l'EHPAD et le Centre Social (la Cabane à Projets), permet aux enfants de l'accueil de loisirs et aux personnes âgées de se rencontrer pour cuisiner, goûter et jouer tous ensemble.

-« Rencontre Inter-centres » : Le but de l'inter-centres est de créer une synergie entre les 3 centres de loisirs en permettant aux différentes équipes d'animation d'apprendre à travailler ensemble, de développer leurs compétences dans un projet commun. Il permet aussi aux enfants de partager un moment tous ensemble (échange, rencontre, partage) et de valoriser certaines projets, ateliers, jeux créés au cours de l'année par les enfants.



Communauté de Communes du Créonnais



académie
Bordeaux

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Gironde

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DE LA
COHÉSION SOCIALE DE LA
GIRONDE